

Décembre 2007 - *info* TRAFFIC N°8

info

TRAFFIC

Lettre d'information sur le commerce de la faune et de la flore sauvages

Sommaire

TRAFFIC est le réseau de surveillance du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages.

Sa mission est de s'assurer que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature.

TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network

est un programme conjoint de



UICN
Union mondiale pour la nature

En bref

2

Premier accord contraignant pour mieux protéger les gorilles
Critères et lignes de conduites pour la définition et la vérification de la légalité des bois produits en Afrique centrale : bilan du projet GFTN

Viande de brousse

- Le commerce de la viande de brousse en Afrique centrale 3
- Le Groupe de travail CITES sur la viande de brousse en Afrique centrale : quelles perspectives? 4
- Le niveau de prélèvement durable des ressources : comment le mesurer? 5
- L'aulacodiculture au Cameroun 6
- Les alternatives à la viande de brousse dans les concessions forestières d'Afrique centrale 8
- Les associations de vendeuses de viande de brousse à Berbérati : actrices incontournables pour une meilleure gestion des ressources 9

Saisies et poursuites

10

Premier Accord contraignant pour mieux protéger les gorilles

Wendy ELLIOTT, Chargée de programme, Programme mondial des espèces, WWF-International (traduit de l'anglais)

Neuf des dix pays de l'aire de répartition des gorilles ont adopté, en octobre 2007, à Paris, un nouvel Accord pour la conservation des gorilles, dans le cadre d'une session de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Pour la première fois, ces pays seront obligés d'agir de manière concertée. En effet, l'Accord sera contraignant, contrairement aux déclarations émises précédemment (la Déclaration GRASP de Kinshasa, 2005, par exemple) et fonctionnera comme une mini convention, avec un secrétariat et des réunions des Parties.

Les gouvernements présents à cette session étaient la République centrafricaine (RCA), l'Ouganda, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, le Nigeria, la Guinée équatoriale, l'Angola, le Cameroun et le Gabon. Le Rwanda n'a pas pu y participer. La RCA et la RDC ont signé l'Accord final. Le Congo, la Guinée équatoriale, l'Ouganda et le Nigeria ont signé l'acte final, indiquant leur intention de signer l'Accord dans le futur, en attente de consultations ultérieures avec leur gouvernement respectif.

Que prévoit l'Accord?

Les pays concernés s'engageront à coordonner leurs efforts pour qu'un réseau d'habitats adéquats soit maintenu ou rétabli à travers l'aire de répartition de toutes les espèces ou sous-espèces de gorilles. Ils soutiendront des initiatives pour arrêter la propagation d'ébola et d'autres maladies infectieuses, et initieront ou soutiendront la recherche, les programmes de sensibilisation, de formation et l'échange d'informations.

Le WWF et TRAFFIC se sont pleinement engagés dans la négociation et ont demandé l'inscription, dans l'Accord, de plusieurs points essentiels. Ainsi, les pays de l'aire de répartition devront, notamment, coordonner leurs efforts pour surveiller et éradiquer le braconnage; aider les agences chargées du contrôle à renforcer leurs capacités; prévenir les conflits entre les populations et les gorilles à travers un plan de gestion de l'espace approprié et prendre des mesures pour réduire les conflits là où ils surviennent; veiller à ce que les agences humanitaires prennent en considération l'impact environnemental de leurs efforts et coordonnent leurs actions avec les autorités désignées par les Parties. Une fois l'Accord signé par un nombre plus important de pays et intégré dans les législations nationales, ce sera alors au tour du WWF et de TRAFFIC notamment d'utiliser pleinement ce nouvel Accord contraignant en incitant les gouvernements à concrétiser leurs engagements.

Critères et lignes de conduites pour la définition et la vérification de la légalité des bois produits en Afrique centrale : bilan du projet GFTN

Dr Richard EBA'A ATYI, Consultant

Le WWF, avec plusieurs partenaires dont Proforest et TRAFFIC, a reçu un financement de la Commission européenne pour renforcer le projet GFTN (Global Forest and Trade Network/Réseau Global Forêt et Commerce) dans 10 pays d'Afrique et d'Asie et ainsi promouvoir la gestion durable et légale des forêts tropicales.



L'élaboration des critères et lignes de conduites (C&LC) pour définir et vérifier la légalité des bois produits dans les pays cibles est l'une des actions mises en oeuvre dans le cadre de ce projet.

En Afrique centrale cette activité concerne cinq pays: le Cameroun, le Gabon, la République du Congo, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

Le processus a démarré, en juillet 2006, et s'est déroulé en six étapes :

1. **Etude de la documentation** relative au cadre légal de la gestion des ressources forestières pour chaque pays.
2. **Consultations effectuées en août 2006** pour l'élaboration des C&LC à travers des missions effectuées dans chacun des pays concernés et rencontres des responsables des administrations publiques, des ONG environnementales, des opérateurs du secteur privé et d'autres acteurs pertinents. L'objectif était d'identifier les aspects les plus importants à prendre en compte dans l'élaboration des C&LC.
3. **Elaboration d'une première mouture des C&LC.**
4. **Organisation d'ateliers nationaux** entre septembre 2006 et février 2007. Durant ces ateliers, les participants issus des administrations publiques, des ONG environnementales, du secteur privé, des représentants des bailleurs de fonds, et des projets de développement ont examiné et amendé la première mouture des C&LC.
5. **Deuxième mouture des C&LC** élaborée et rendue disponible pour chaque pays à la fin du mois d'avril 2007.
6. **Organisation de concertations internes** (Hanoï, juin 2007) entre les techniciens chargés de l'élaboration des C&LC tant en Asie qu'en Afrique afin de donner aux documents finaux une structure harmonisée. Des consultations ont également eu lieu au niveau international. Des juristes de chaque pays sont en train de revoir ces critères et lignes de conduites qui devraient être disponibles avant la fin de l'année 2008.

Plus d'informations sur le projet GFTN:
http://gftn.panda.org/about_gftn/index.cfm

La crise de la viande de brousse : des espèces et des hommes en sursis?

L'utilisation et le commerce de la viande d'espèces sauvages s'affirment de plus en plus comme des facteurs importants à considérer dans la gestion de nombreuses espèces de faune sauvage. Et plus particulièrement dans le bassin du Congo. Par exemple, le commerce contribue de façon sensible aux économies locales des pays d'Afrique centrale et permet aux populations rurales les plus démunies de subvenir à leurs besoins alimentaires vitaux. Mais pour combien de temps encore? L'avenir de ces populations est étroitement lié à la disponibilité des ressources naturelles dont l'exploitation n'est plus durable par endroit. L'urgence est bien là : si la volonté des Etats d'Afrique centrale s'exprime à travers plusieurs initiatives sous-régionales, TRAFFIC ne peut qu'encourager, ici, la mise sur pied d'une stratégie pour la viande de brousse qui prend en compte les questions relatives à la pauvreté, la dégradation des habitats, la croissance des populations et l'utilisation des ressources naturelles. Nous vous présentons, dans ce numéro, quelques entreprises et points de vue qui peuvent alimenter la réflexion. D'autres processus semblent confirmer cette volonté d'engagement: ci-contre, vous lirez les grandes lignes d'un nouvel Accord international pour la protection des gorilles et de leurs habitats ainsi que les avancées du projet GFTN sur la définition et la vérification de la légalité des bois en Afrique centrale. Enfin, cette 8ème édition d' *info TRAFFIC* épingle, une fois encore, plusieurs saisies d'espèces inscrites à la CITES (Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) effectuées un peu partout dans le monde. Bonne lecture !

Le commerce de la viande de brousse en Afrique centrale

Dr Lauren COAD, Chargée de programmes sur les aires protégées, Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) - Centre de surveillance continue de la conservation mondiale (traduit de l'anglais)

Le terme "viande de brousse" réfère ici à la viande de tout animal sauvage chassé pour la consommation: des langoustes aux éléphants. Même si le terme est originaire d'Afrique, la viande de brousse comme mode de subsistance et l'utilisation commerciale d'espèces sauvages se retrouvent ailleurs dans le monde.

Les hommes chassent les espèces sauvages dans les forêts tropicales depuis plus de 100 000 ans. Cependant, l'accroissement des populations humaines, la commercialisation de la viande de brousse et un accès plus aisé aux forêts font aujourd'hui de la chasse la menace immédiate la plus importante pour les espèces sauvages dans de nombreux pays africains.

La consommation de viande de brousse est dix fois plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines². Cependant, avec des taux d'urbanisation de plus de 3% par an, dans le bassin du Congo, le commerce urbain est, semble-t-il, devenu l'élément principal qui génère une chasse croissante menaçant les espèces sauvages.

Les consommateurs dans les bourgades et les villes, il est vrai, ont accès à des formes alternatives de protéines: le boeuf et la volaille frais mais aussi les surgelés. La viande de brousse qui est vendue plus chère serait plus un mets de luxe qu'une nécessité^{3, 4}.

Le commerce de la viande de brousse est alimenté par les chasseurs issus des villages.

Entre 30% à 90 % des prises terminent sur les marchés urbains en Afrique centrale⁵. Tout comme la demande, le nombre de chasseurs professionnels qui commercialisent cette viande ne cesse de croître. Pourtant, le commerce de viande de brousse est illégal dans tous les pays d'Afrique centrale.

La quantité annuelle de viande prélevée, dans la nature, dans le bassin du Congo, oscillerait entre 1 et 3.4 millions de tonnes⁶, soit six fois plus que la limite de prélèvement durable estimée. La plupart des ventes sont domestiques; seule une infime partie entre dans le commerce international.

Impact sur la biodiversité

En général, les espèces dont la survie est davantage menacée par le commerce sont des animaux de grande taille avec un cycle de reproduction lent. C'est le cas de nombreuses

La viande de brousse est donc une question essentielle tant pour la conservation que le développement humain: les populations pauvres des campagnes dépendent essentiellement des espèces sauvages comme sources de protéines pour assurer leur survie. Les communautés rurales du bassin du Congo trouvent 30% à 80% des protéines nécessaires à leur alimentation dans la

viande de brousse¹. Les substituts de protéines les plus importants comme le poisson et le bétail, sont souvent plus chers. De plus, la vente de viande de brousse peut apporter une large part des revenus aux populations rurales qui n'ont pas d'autres véritables solutions.



© WWF-Canon / Martin HARVEY

espèces-phares comme les grands singes par exemple. La disparition des forêts de ces grands animaux peut aussi avoir un effet dévastateur sur le reste de l'écosystème : bien qu'il ne soit pas directement la cible des chasseurs, le léopard a connu un déclin dans les zones de chasse où les proies se font de plus en plus rares. Enfin, chasser les frugivores peut également réduire indirectement la dispersion des graines des arbres tropicaux.

Quelles sont les politiques actuelles?

Pour tenter de réduire ce commerce et conserver un niveau de prélèvement durable, les politiques actuelles visent à :

- réduire le stock de viande de brousse à travers l'application et le contrôle des lois nationales et internationales mais les moyens humains et financiers font défaut.

- réduire la demande pour la viande de brousse en augmentant l'apport de substituts (poisson, volaille et boeuf) et en informant la population des risques sanitaires liés à la viande de brousse.

L'apport de substituts et un changement de mentalités dans les zones urbaines peuvent certes contribuer à un certain contrôle des marchés. Néanmoins, l'approvisionnement en substituts est plus difficile vu le manque de moyens de transports et l'impossibilité de réfrigérer les aliments dans les zones rurales, sans compter les coûts plus élevés pour ces substituts.

- accroître la production d'espèces sauvages à travers l'élevage d'espèces telles les aulacodes,

porc-épics à queue en brosse, ou à travers la création de zones protégées qui fournissent des populations « source » d'espèces de viande de brousse pouvant alors se propager à l'extérieur.

- réduire les prélèvements par la chasse d'espèces sauvages en travaillant avec les compagnies d'exploitation forestière pour que de vieilles routes soient fermées et en tentant de réduire l'accès au cœur des forêts.

Les gouvernements et les ONG conjuguent et mettent en oeuvre ces politiques en Afrique centrale. Le programme WCS (*World Conservation Society*)⁷, au Gabon, a entrepris une analyse des marchés et des données socio-économiques et devrait bientôt mettre en perspective les méthodes qui réduisent effectivement le commerce de viande de brousse dans cette région.

(1) Koppert G. et al. In *L'alimentation en forêt tropicale. Interactions bioculturelles et perspectives de développement*, 1996, pp 477-496.

(2) Wilkie, D. S. et J. F. Carpenter. In *Biodiversity and Conservation* 1999, 8, pp 927-955.

(3) Chardonnet, P., Fritz, H., Zorzi, N. et Feron, E. In *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, 1995, pp 304-307.

(4) Wilkie, D.S., et al. In *Conservation Biology*, 2005, 19(1), pp 268-274.

(5) Coad L. *Bushmeat hunting in Gabon: Socio-economics and hunter behaviour*. PhD Thesis, Université de Cambridge, 2007.

(6) Fa, J.E. *Environmental Conservation*, 2003, 30, pp 71-78.

(7) www.wcsgabon.org/Gibier/BushMeat.html

Le Groupe de travail CITES sur la viande de brousse en Afrique centrale : quelles perspectives?

Marcellin AGNAGNA, Point focal, Programme régional de l'Afrique centrale pour l'Environnement (CARPE), République du Congo



En avril 2000, lors de la 11^{ème} session de la Conférence des Parties (CdP11) à la CITES qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, les Parties ont reconnu l'importance et la gravité

du problème du commerce illicite de la viande de brousse.

Les Parties décident alors de mettre sur pied le Groupe de travail CITES sur la viande de brousse en Afrique centrale (décision 11.166) qui rassemble les responsables chargés de la gestion de la faune et des aires protégées de six pays de la sous-région à savoir : Gabon, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, République centrafricaine et Guinée équatoriale.

Dès juillet 2002, le Groupe a élaboré et mis en oeuvre un programme avec l'appui financier de trois donateurs principaux, la *Mac Arthur*

Foundation, *DEFRA UK* et *US Fish and Wildlife Service*. La coordination du programme a fonctionné, durant trois ans, sous la supervision du Bureau régional de l'UICN Afrique centrale.¹

Stratégies et plans d'actions nationaux

La première phase dudit programme a permis l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux sur la viande de brousse au Cameroun, au Congo et au Gabon.

Faute de financement, la deuxième phase qui devait permettre la mise en oeuvre de ces plans nationaux n'a pas connu de réelle concrétisation. En effet, la coordination du programme devait d'abord trouver des fonds avant de pouvoir mettre en oeuvre des actions identifiées comme prioritaires. Depuis avril 2005, le groupe de travail ne peut fonctionner effectivement faute de moyens.

Actions prioritaires concrètes au Cameroun et au Congo

Avec l'appui de la coordination du groupe de travail CITES sur la viande de brousse, un projet de suivi et de contrôle du transport illicite de la viande de brousse sur le chemin de fer (Camrail) a été lancé, au Cameroun, et se poursuit avec succès. Il en est de même de la réflexion sur la création d'une structure parastatale indépendante de gestion de la faune et des aires protégées. Au Congo, un projet de création d'une agence parastatale de la faune et des aires protégées va être mise sur pied. Une nouvelle loi sur la faune et les aires protégées sera promulguée prochainement.

Depuis la cessation des activités du Groupe de travail sur la viande de brousse en Afrique centrale, la viande de brousse, bien qu'au centre des questions de conservation de la biodiversité, est de moins en moins à l'ordre du jour dans les grandes rencontres et autres fora sous-régionaux sur la gestion durable des ressources naturelles.

On constate une recrudescence du commerce illicite de la viande de brousse sur les grands marchés des principales cités urbaines de la sous-région (Libreville, Brazzaville, Douala, Yaoundé, Kinshasa, Pointe-Noire, Malabo ou Bata). La viande des primates est commercialisée malgré les multiples campagnes de sensibilisation lancées en prévision des épidémies comme Ebola et le *Monkey Pox*. A Bangui, capitale de la RCA, dans un marché, situé en périphérie de la ville, appelé PK 12, on vend, chaque jour, près de trois tonnes

de viande de brousse toutes espèces confondues. La viande d'éléphant y est vendue en permanence. Cette recrudescence du commerce illicite s'explique d'une part, par la demande croissante pour la viande de brousse et d'autre part, par la faiblesse des institutions chargées du contrôle et de l'application des législations en vigueur. Au Gabon, par exemple, une loi a été promulguée, en avril 2005, légalisant le commerce de la viande de brousse, sans aucune garantie préalable, malgré les faiblesses constatées en matière de suivi, de contrôle et d'organisation des circuits de distribution. A cela s'ajoute l'expansion de l'exploitation forestière avec tous ses impacts sur la faune sauvage.

Les enjeux liés au commerce de la viande de brousse restent donc une question d'actualité en Afrique centrale. L'effort déjà consenti par le groupe de travail CITES sur la viande de brousse doit se poursuivre; son mandat a été reconduit en juin 2007, à la CdP14 (décision 14.74). Ainsi, avec les fonds nécessaires, on peut espérer la mise en oeuvre des plans d'action nationaux dans les pays qui en possèdent ou leur élaboration pour ceux qui n'en disposent pas (RCA, RDC et Guinée équatoriale).

Une commerçante de viande de brousse en Guinée équatoriale vend des crocodiles nains africains *Osteolaemus tetraspis* (I/A)



© Noëlle KümPEL

1. L'étude sur l'harmonisation des législations en matière de faune sauvage et aires protégées, effectuée par le groupe de travail CITES sur la viande de brousse, en 2002-2003, est disponible au service documentation de l'UICN BRAC, de la COMIFAC et à l'OCFSA, Yaoundé, Cameroun.

Le niveau de prélèvement durable des espèces : comment le mesurer?

Stefan ZIEGLER, Chargé de programme "espèces menacées", WWF-Allemagne

De nombreuses études réalisées dans les régions forestières du golfe de Guinée et du bassin du Congo ont tenté de cerner l'importance alimentaire de la viande de brousse pour les populations rurales ou citadines et l'exploitation du gibier.

Néanmoins, on constate que, souvent, ces études rencontrent des problèmes d'échantillonnage mais aussi des difficultés dues à la multiplicité des modes d'approvisionnement existants.

Des chercheurs¹ ont tenté de diminuer l'impact de ces questions sur les résultats par une approche multicentrique qui permet des recoupements rendant ainsi les données plus solides ou fiables.

Pour mesurer le prélèvement de la chasse sur un territoire donné et vérifier s'il est durable, on

dispose de nombreux modèles, malheureusement souvent d'une grande complexité mathématique.

Un modèle se base sur la natalité et la mortalité naturelle

En 1991, Robinson & Redford² ont développé, en Amérique du Sud, un modèle qui semble assez efficace et précis.

La base de leur modèle est le taux d'accroissement et la densité de la population gibier par lesquels la reproduction est calculée. Le nombre d'animaux qui pourrait être prélevé sans changer la taille de la population dépend de la proportion de la natalité et de la mortalité naturelle.

L'âge de reproduction est associé à la longévité de l'espèce. Généralement, une espèce d'une

longévité élevée commence sa phase de reproduction plus tard qu'une espèce de longévité basse. C'est pourquoi les espèces se divisent en trois catégories:

(i) âge de la dernière reproduction possible avant 5 ans, (ii) âge entre 5 et 10 ans, (iii) âge de la dernière reproduction possible au-delà de 10 ans.

En considérant la longévité de l'espèce, le prélèvement durable du premier groupe peut se chiffrer à 60% de la reproduction annuelle, celui du second groupe à 40% et du dernier groupe à 20%. Pour que la menace d'une surexploitation soit évitée, le prélèvement durable ne doit pas dépasser la valeur de la reproduction annuelle.

Ziegler³ a appliqué ce modèle, en 1996, dans les zones tampons du Parc National du Haut Niger, en Guinée, en préparant le plan d'aménagement de l'aire protégée.

Le prélèvement de la chasse des mammifères était étudié en fonction du recensement de carcasses sur les marchés principaux de la région.

Ce modèle, quoiqu'imparfait, a aidé l'équipe du parc national à mettre sur pied une stratégie de gestion d'exploitation durable des animaux sauvages. Néanmoins, comme tout modèle, celui-ci ne décrit qu'une approche d'un système naturel.

Il faut donc que le taux du prélèvement de la chasse et la densité des ressources animales soient contrôlés régulièrement.

(1) Edderai, D., Houben, P., Tadenvoc et al. "Méthodologie d'étude du commerce et de la consommation des viandes de brousse dans les grandes villes d'Afrique : approche multicentrique", in *Game and Wildlife Science*, 2004, 21 (3), pp 643-662.

(2) Robinson, J.G. et Redford, K. "Measuring the sustainability of hunting in tropical forests.", in *Oryx*, 1991, 28(4), pp 249-256.

(3) Ziegler, S. "Une première analyse de la chasse dans le Parc National du Haut Niger", in *Nature et Faune*, 1996, 12(4), pp 13-29.

Le développement de l'aulacodiculture au Cameroun

Dr Philippe ENGAMBA, Coordonnateur du projet d'élevage des aulacodes au Cameroun (PEAC)

L'aulacode *Thryonomys swinderianus* est un rongeur aujourd'hui bien connu des spécialistes de l'élevage en Afrique subsaharienne. Il est, à ce jour, le seul animal d'élevage d'origine africaine à destination des consommateurs africains et semble offrir une alternative réelle au commerce de viande de brousse. Etat des lieux.

© P. J. HOUBEN



Le développement de filières commerciales vers les grands centres urbains a fortement contribué au développement du braconnage et brisé les modes de gestion traditionnels de la ressource faunique.

Malheureusement, peu de propositions concrètes permettent de développer des alternatives au braconnage et la seule répression est insuffisante. La demande émanant des villes est en effet permanente et il existe peu d'autres sources de viande fraîche en zones de chasse. Dès lors, l'élevage de gibier se présente comme l'une des alternatives au braconnage.

Les premières actions en matière d'aulacodiculture au Cameroun remontent à 1999, au travers d'un partenariat entre le MINEPIA (Ministère de l'Élevage, des Pêches et des industries animales) et le projet DGE (Développement au Gabon de l'Élevage de Gibier) qui a permis d'installer deux stations de multiplication de géniteurs, à Yaoundé et à Limbé. A la suite du projet DGE, et sur requête des états

impliqués, le projet DABAC (Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique centrale) a débuté le 15 avril 2002. Ce projet a permis la construction d'une troisième station de multiplication de géniteur à Bafoussam.

En septembre 2004, le PEAC (Projet d'Élevage des Aulacodes au Cameroun) a pris la relève en matière de promotion et d'encadrement des aulacodiculteurs.

Des élevages familiaux comme revenus complémentaires

Actuellement, l'aulacodiculture ne se pratique pas de façon industrielle. En effet, si le mode d'élevage peut être considéré comme intensif (élevage en claustration étroite avec recherche d'une productivité optimale), il s'agit plutôt d'élevages familiaux dont la pratique est particulièrement propice pour les personnes habitant dans ou à proximité de grands centres urbains (où se trouve un fort potentiel de vente à des prix élevés) et qui y possèdent déjà une activité principale.

Cette activité suscite un réel enthousiasme dans les populations camerounaises : on compte plus de 600 éleveurs, les plus anciens ayant débuté leurs activités en août 2001 (voir tableau ci-après).

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Provinces couvertes	2	5	8	9	9	9
Stations de multiplications de géniteurs	2	2	3	4	5	5
Éleveurs formés	48	79	300	500	600	900
Éleveurs/formateurs formés	0	12	0	0	43	0
Cheptel total estimé	720	1200	4500	6000	7200	10 800

Développement de l'aulacodiculture au Cameroun de 2002 à 2007

Cet élevage toujours en développement au Cameroun connaît certaines limites, dont la disponibilité des géniteurs pour de nouveaux éleveurs.

En effet, les cheptels des stations sont limités en terme de production. Les éleveurs aussi tentent de capitaliser leurs cheptels. Ils doivent, dans les mois qui suivent leur installation, conserver les spécimens nés chez eux pour en faire de futurs géniteurs et ainsi atteindre des capacités productives conséquentes.

Grâce au soutien du MINEPIA, les éleveurs d'aulacodes se sont regroupés au sein de l'association nationale d'éleveurs d'aulacodes du Cameroun (ANEAC), qui a des représentants provinciaux dans les zones où sont installés leurs membres. Il faudra avoir atteint une masse critique d'éleveurs et d'animaux pour que l'environnement bénéficie pleinement des capacités et ressources de ce type d'élevage.

En effet, ce sont les consommateurs urbains qui sont visés à travers cette stratégie. Actuellement, ceux-ci constituent et créent la demande pour les produits issus des filières commerciales du braconnage. C'est donc pour satisfaire cette demande que le gibier d'élevage doit être proposé en quantité suffisamment importante.

Perspectives 2007-2008

Le Cameroun s'est engagé à diversifier les sources de protéines animales issues des élevages non conventionnels au regard des résultats satisfaisants obtenus sur l'aulacodiculture.

Ainsi, le Projet d'Appui aux Elevages Non Conventionnels (PAPENOC) financé par les fonds PPTÉ (Pays pauvres très endettés) a pour objectif de vulgariser la pratique des élevages non conventionnels (aulacode, achatine, cobaye, cricétome, grenouille géante, caille) et le lapin, d'apporter des appuis en capital et en matériel dans le cadre de l'amélioration de divers facteurs de production et enfin, d'organiser et mettre en place des circuits de commercialisation, avec la création de huit centres d'écoulement dans chaque chef lieu de province concerné par le projet.

La stratégie actuelle vise à orienter les choix des consommateurs vers les gibiers issus de l'élevage,

à la manière des consommateurs qui choisissent peu à peu les produits du commerce équitable. Ainsi, les amateurs de gibier entreraient dans une véritable politique volontariste en matière de consommation et de conservation, tout en se préservant des accidents sanitaires inhérents à la consommation des viandes de gibier chassé.

A LIRE... CARPO FOCUS, numéro spécial sur la viande de brousse

Dans certaines zones rurales du bassin du Congo, des scènes comme celle-ci sont une indication claire de ce qui attend les grands singes si l'on ne fait rien pour arrêter le massacre.

Restes d'un gorille dans un village aux environs de Gamba, Gabon, 2004



© WWF CARPO/Bas HUIJBREGT'S

Le numéro de janvier 2008 de *CARPO FOCUS* analyse la crise de la viande de brousse et essaie de mesurer l'impact environnemental de la chasse ainsi que les efforts réalisés pour donner à la population locale un accès aux protéines qui leur sont vitales tout en préservant les espèces sauvages de la disparition.

Une analyse en profondeur, des rapports et des interviews avec de acteurs de terrain de la sous-région.

Pour télécharger cette publication, visitez: http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/africa/publications. Des exemplaires sont disponibles sur demande: pngea@wwfcarpo.org.

Tél WWF CARPO (Central Africa Regional Programme Office) + 237 22 21 70 83

Quelles alternatives à la viande de brousse dans les concessions forestières d'Afrique centrale?

Philippe AUZEL, Consultant indépendant

Les débats sur la gestion durable ont permis de faire progresser l'aménagement forestier en intégrant la dimension humaine et la protection de la faune dans la planification des opérations. Pour tenter de contrôler la filière de viande de brousse, les organisations non gouvernementales (ONG) de conservation et le secteur privé ont travaillé à développer des activités alternatives.

Depuis une dizaine d'années, des partenariats entre les ONG de conservation et le secteur privé ont abouti à des approches centrées sur le contrôle de la filière viande de brousse. Pour faire face à l'impopularité de ces mesures, des programmes d'accompagnement généralement repris sous l'intitulé générique « d'activités alternatives » ont été développés. Ceci bien que le terme regroupe un ensemble d'alternatives à des problèmes bien distincts.

La faune sauvage représente 30% à 80% des protéines animales consommées dans les forêts d'Afrique centrale. Dans les zones rurales du Nord de la République du Congo, la viande de brousse s'échange à un prix d'environ 800 F CFA (1,21 EUR) par kilo (kg) de carcasse, en fonction de l'espèce et de son état de conservation. Dans les chantiers forestiers, ce prix atteint 1200 F CFA (1,82 EUR) par kg de carcasse. Dans une ville secondaire comme Ouessou, c'est plus de 1800 F CFA (2,74 EUR) par kg de carcasse qu'il faut déboursier pour s'approvisionner en viande de brousse.

Une alternative marginale?

Pour les ouvriers qui se nourrissaient de viande de brousse, et en l'absence d'alternative, la fourniture de protéines congelées est alors apparue comme une des seules solutions.

Les produits congelés se vendent entre 1500 F CFA (2,28 EUR) et 2000 F CFA (3,04 EUR) le kg de carcasse au niveau de sites forestiers comme Pokola (CIB-Congolaise industrielle des Bois). Là où elle est possible et encouragée, la consommation de produits congelés et de viande de boeuf fraîche se développe progressivement pour atteindre 15% à 25% des protéines animales consommées. Ces chiffres montrent l'intérêt de faciliter l'accès des employés et ayants droit des sociétés forestières aux produits congelés. De plus, cette offre de protéines alternatives représente une mesure d'accompagnement à la mise en place d'une gestion et d'une protection de la faune dans les concessions forestières.

Inversement, la consommation de protéines alternatives ne se développe pas dans ces proportions en l'absence d'un tel système ou s'il n'est pas opérationnel : il existe très peu de systèmes de protection de ce type en Afrique centrale et encore moins qui sont opérationnels. Accessoirement, le commerce de produits congelés se développe pour peu qu'il soit possible de disposer d'installations frigorifiques.

Préparation d'un céphalophe bleu *Cephalophus monticola* dans un village du nord de la République du Congo



© Philippe AUZEL

C'est ainsi que le commerce des produits congelés s'est développé de façon endogène dans les sites industriels camerounais, dès lors que l'approvisionnement électrique était assuré par les sociétés forestières (R. Pallisco par exemple).

La fourniture de ce type de protéines au niveau des sites forestiers est une alternative techniquement, économiquement et socialement satisfaisante afin de lutter contre les effets d'un usage exclusif de la viande de brousse par les employés des sociétés forestières et leurs ayants droit : cette activité reste néanmoins le fait de quelques trop rares sociétés forestières.

La situation des concessions forestières ne saurait pourtant masquer celle des villes secondaires en Afrique centrale. Quasiment sans électricité, leurs habitants survivent au jour le jour en s'approvisionnant en protéines grâce à des réseaux de collecte qui vont chercher les protéines animales et en particulier la viande de brousse de plus en plus loin, voire dans les aires protégées.

En l'absence de solution concrète au marasme dans lequel vivent les populations rurales, y compris semi nomades, la chasse commerciale constitue pour elles un revenu non négligeable. Dans ces conditions, l'approvisionnement en viande de brousse devient rapidement un enjeu socio-économique, voire politique, bien difficile à aborder s'il ne fait pas l'objet d'une stratégie consensuelle arrêtée au plus haut niveau. Ces questions relatives à la politique de la ville et au développement des zones rurales dépassent largement les capacités financières comme techniques et les attributions des acteurs privés du secteur forestier.

Les associations de vendeuses de viande de brousse à Berbérati : actrices incontournables pour une meilleure gestion des ressources forestières¹

**Pierre ASSEMAKER, Coordinateur “société civile” du projet GEPAC²,
Université Libre de Bruxelles**

Le Sud-Ouest de la République centrafricaine (RCA) est marqué par un développement important du commerce de la viande de brousse lié, notamment, à l'exploitation industrielle du bois³. Pour les populations, ce commerce constitue désormais une ressource économique et alimentaire essentielle. Toutefois, celle-ci est aujourd'hui exploitée sans aucun souci de durabilité écologique, ce qui menace gravement tant la biodiversité que le développement des populations à long terme.

Il est donc urgent de mettre en oeuvre des projets qui associent, sur le terrain, tous les acteurs de la filière viande de brousse et promeuvent une exploitation plus durable des ressources. C'est pourquoi des recherches ont été menées, dans la région, au sein du projet GEPAC.

Il s'agissait, ici, d'étudier l'organisation économique et sociale des filières de commercialisation de la viande de brousse. L'objectif : développer des outils novateurs susceptibles de faciliter la mobilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles.

Des savoir-faire associatifs locaux méconnus

Des enquêtes menées dans les marchés de Berbérati⁴, carrefour commercial de la région, montrent que les commerçantes de viande de brousse sont organisées en associations autofinancées et spontanément structurées en réseaux.

Parmi ces organisations, *Koli na ouali gara* ou «Les hommes et les femmes du marché» chapeaute toutes les associations de marchands de Berbérati et joue un rôle décisif dans la régulation⁵ du commerce de la viande de brousse.

Cette association constitue un espace de concertation pour les responsables d'autres associations formées sur la base du domaine d'activité de leurs membres (grossistes, détaillants, gargotières) ou sur l'intermédiation financière (épargne, crédit). Elles offrent à leurs membres de multiples services commerciaux comme la mobilisation de capitaux pour acheter

en gros ou le partage des sources d'approvisionnement. D'autres types de services comme l'assistance des membres en cas de maladie ou de deuil, la fourniture de conseils et d'informations ou la protection face aux autorités policières et administratives sont également fournis. Bien adaptées au contexte socio-politique local, les associations de vendeuses de viande de brousse pourraient constituer une opportunité, parmi d'autres, pour ancrer des partenariats avec ces commerçantes dans des organisations qu'elles reconnaissent comme leurs représentantes les plus légitimes.



Commerçantes défilant à
Berbérati, RCA

© Linda RIEU

Des pistes d'actions novatrices

Considérer les associations, dont les co-associés vivent de l'exploitation des ressources naturelles, comme de véritables partenaires dans le cadre de projets de conservation/développement intégrés, nous semble une piste novatrice. L'instauration de partenariats avec les associations existantes au sein des filières d'écoulement de la viande de brousse ne peut donc avoir pour objectif d'exercer sur elles un contrôle plus important. Il s'agit plutôt de faciliter l'émergence d'alternatives au commerce de venaisons sur la base des projets dont ces organisations peuvent être porteuses.

En effet, les associations sont capables d'initier et de mettre en oeuvre des micro-projets de développement qu'il est possible d'accompagner et de soutenir durablement. En outre, ces associations assurent spontanément une fonction d'information et de formation pour leurs membres. Il serait donc judicieux de s'appuyer sur leurs capacités pour diffuser des messages de sensibilisation à la préservation des espaces forestiers et de leurs ressources.

(1) Cet article est issu de la communication intitulée «Groupements associatifs endogènes et filières de viande de brousse dans le Sud-Ouest de la RCA», Assenmaker P., Ouatomba C.M., in *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*, Editions du Musée royal de l'Afrique centrale, à paraître. (2) Le projet GEPAC (Contribution à l'amélioration des processus de gouvernance environnementale et de gestion participative en Afrique centrale) a été financé, de 2003 à 2008, par l'Union européenne et piloté par l'Université Libre de Bruxelles : <http://www.ulb.ac.be/socio/anthropo/Gepac/>

(3) RIEU L. *Etude du commerce et de la consommation de viande de brousse dans un centre urbain d'Afrique Centrale. Berbérati, République centrafricaine*. Rapport de mission. Projet GEPAC. Bruxelles, Belgique, 2005. (4) Les enquêtes menées par C.M. Ouatomba ont consisté en entretiens approfondis et répétés et en “focus groupe” auprès d'une vingtaine de commerçantes. (5) “Régulation” : c'est-à-dire, non pas la recherche d'une diminution des quantités de viande commercialisées, mais l'instauration de règles (comme la fixation des prix de vente) et de contrôle du respect de ces règles.

Des agents des forces de sécurité impliqués dans le trafic d'espèces sauvages

CAMEROUN. Un soldat a été arrêté, en novembre 2007, à Bamenda, dans une province du nord-ouest, pour commerce illégal de mandrill (*Mandrillus sphinx*, I/A). Le militaire est connu pour son appartenance à un réseau spécialisé dans le trafic d'espèces sauvages. Le mandrill est protégé par une loi de 1994 relative aux espèces sauvages. Son arrestation est une action conjointe de la Délégation provinciale du nord-ouest des Forêts et de la Faune, des forces de loi et de l'ordre et de *Last Great Ape Organisation* (LAGA). Un policier haut gradé a aussi été arrêté pour commerce de peau de léopard, à Baham, une province de l'est, ainsi qu'un garde environnemental qui collaborait avec un trafiquant d'ivoire et qui a été appréhendé à Djoum. Enfin, un conducteur de l'armée transportant de l'ivoire avait été condamné à trois ans de prison en 2006.

“Les mécanismes de contrôle mis en place sont aussi destinés à arrêter toute complicité d'agents gouvernementaux, y compris ceux de mon institution”, a averti Elvis Nguile, le ministre des

Forêts et de la Faune, durant l'une de ses campagnes de sensibilisation. La loi camerounaise sur les espèces sauvages prévoit que toute personne faisant l'objet d'une poursuite pour commerce de mandrill ou autre espèce protégée (éléphants, lions, gorilles,...) est passible d'une peine de prison de trois ans et/ou d'une amende pouvant s'élever à 10 millions de F CFA, c'est-à-dire environ 15 245 EUR.

Source: *The Herald Newspaper*, 21 novembre 2007.

© WWF Canon - Martin HARVEY



Mandrill *Mandrillus sphinx*

A usage médical:

de la corne de rhinocéros noir...

ETATS-UNIS. En juin 2007, un homme de Portland (Orégon) a plaidé coupable pour avoir vendu illégalement des copeaux de corne de rhinocéros noir *Diceros bicornis*. Ces copeaux étaient vendus pour usage “médical”, dans un magasin du Centre de Portland, en violation du *Endangered Species Act*. Morteza Aleali, le propriétaire, est passible d'un an de prison et d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 USD (70 000 EUR). C'est la première fois qu'un échantillon d'un produit mis en vente sous le label “contient du rhinocéros noir”, après analyse, en contienne effectivement, d'après le *U.S Fish & Wildlife Service*. Tous les échantillons analysés auparavant contenaient en réalité des os d'espèces plus communes.

Source: *News release, U.S Fish & Wildlife Service*. 26 juin 2007. <https://pacific.fws.gov>

Des bracelets en poils d'éléphant

BELGIQUE. Les douaniers de l'aéroport de Zaventem ont découvert, en juin 2007, environ 200 bracelets réalisés en poils d'éléphants. Le colis était envoyé par un particulier de Douala (Cameroun) et était destiné à une personne résidant à Barcelone, en Espagne. La description du chargement indiquait qu'il s'agissait d'artisanat et d'objets en bois. Les bracelets étaient dissimulés entre ces objets en bois. De tels bracelets ont déjà été achetés 20 EUR pièce sur Internet. Les bracelets devaient être confiés à un musée.

Source: *GAD Zaventem*, 23 juin 2007.



© GAD Zaventem

Peaux, têtes, mains, carapace et épines dans un bagage

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Un citoyen tchèque en provenance du Mali a été appréhendé le 17 janvier 2007. Ses bagages contenaient une tête et deux peaux de varan des savanes *Varanus*

exanthematicus (II/B), une peau de python de Seba *Python sebae* (II/B), deux roussettes pailées africaines *Eidolon helvum* (non CITES), deux têtes séchées et une main de babouins anubis *Papio anubis* (II/B), une carapace de tortue péloméduse rousse *Pelomedusa subrufa* (III/C), une tête séchée de ratel *Mellivora capensis* (III, C) ainsi que 164 épines dorsales de porc-épic à crête *Hystrix cristata* (non CITES).

L'individu avait acheté ces articles vendus comme objets de magie noire sur un marché local. Il a déclaré ignorer que ces espèces étaient protégées par une législation internationale. Tous les spécimens CITES ont été saisis. La personne sera poursuivie faute de posséder un permis d'importation.

Source: *Inspection environnementale tchèque, département des espèces protégées et CITES*, 17 janvier 2007.



Peau de python de Seba *Python sebae*

© Inspection environnementale tchèque

Condamné pour importation illégale de 30 000 morceaux d'ivoire

CANADA, COLOMBIE BRITANNIQUE. Le 11 octobre 2007, Yuk Mong (Peter) Ho de Richmond s'est vu infliger une amende de 9000 dollars canadiens (CAD), environ 6130 EUR, pour avoir importé illégalement 30 000 morceaux d'ivoire (sculptures, bijoux et autres objets d'artisanat) provenant de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*). En outre, la Cour a ordonné à Mr Ho de payer une amende supplémentaire de 9000 dollars à TRAFFIC afin de soutenir les programmes visant à protéger l'espèce. Elle a également ordonné la confiscation de l'ivoire saisi. Les agents de la faune ont estimé cette saisie à plus de 100 000 dollars (environ 68 438 EUR) au prix de détail. Il s'agit de la saisie la plus importante sur laquelle *Environnement Canada, division de l'application de la loi sur la faune*, ait enquêté ces dernières années. Selon l'enquête, Mr Ho était à Hong-Kong, en février 2005, d'où il s'est envoyé le colis en utilisant de faux nom et adresse. Les petites sculptures ont d'abord été détectées par des agents, au centre du courrier international, à Vancouver, lesquels ont transmis les articles à *Environnement Canada* pour enquête et identification. Les ministères de l'Agriculture, des Pêches et de la Conservation à Hong-Kong ont travaillé de concert avec le Canada et vérifié les renseignements relatifs à l'exportation de l'ivoire. L'éléphant d'Afrique ainsi que ses parties sont protégés en vertu de la loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA) du Canada et de ses règlements. (Ndlr: Le bureau de TRAFFIC a été impliqué dans cette opération pour l'identification de la marchandise et la documentation montrant l'impact sur la conservation résultant du commerce illégal d'ivoire d'éléphant. La décision du juge d'ordonner une amende au bénéfice de TRAFFIC et de la conservation est une première au Canada).
Source: News release, *Environnement Canada*, 12 octobre 2007



© Environnement Canada

Petits reptiles et amphibiens

© WWF Canon - Martin HARVEY



Grenouille mantelle dorée
Mantella aurantiaca

MADAGASCAR. Le matin du samedi 7 avril 2007, les douaniers de l'aéroport international d'Ivato ont découvert, dans les bagages d'un citoyen russe en route vers Paris, des petits reptiles et amphibiens de Madagascar. Il dissimulait, dans deux grandes sacoches, les spécimens enfermés dans

des boîtes en plastique. L'individu n'a pu fournir ni une déclaration douanière ni une autorisation d'exporter. Les douaniers ont restitué au Parc botanique et zoologique de Tsimbazaza environ 235 caméléons d'espèces différentes *Furcifer* et *Calumma* (II/B), 200 lézards *Paroe dura* (non CITES), *Phelsuma* et *Uroplatus* (II/B), 200 grenouilles *Mantella* (II/B) et 38 crapauds *Mantidactylus* et *Discophus* (non CITES).

Le samedi soir, sur le qui-vive, les douaniers ont découvert, cette fois, dans les bagages d'un citoyen chinois sur le point d'embarquer vers la Chine, une carapace de tortue marine et six tortues, dont deux de taille moyenne cachées dans des boîtes pour aliments. Même si ces deux individus étaient en droit de solliciter une "transaction" qui consiste à payer une amende relative à l'infraction, le ministère des eaux et forêts a néanmoins entamé une action en justice. En effet, certains des petits reptiles et amphibiens saisis le samedi matin n'avaient pas survécu à leur condition de détention.

Source: *Les Nouvelles*, 10 avril 2007. www.les-nouvelles.com

Trafic sur Internet

ROYAUME-UNI. Suite à une enquête menée conjointement par les Douanes et Accises de Sa Majesté, le *U.S Fish & Wildlife Service* et par le Service de Contrôle de l'Immigration et des Douanes américain, les douaniers anglais, aidés de la police de Bedfordshire, ont arrêté, le 20 juin 2007, un Britannique de 43 ans. Une série de perquisitions dans plusieurs habitations ont permis de découvrir, notamment, deux défenses brutes d'éléphant *Loxodonta africana* (I, II /A, B), des dents de cachalot *Physeter catodon* (I/A) et d'hippopotame. Cette opération est le résultat d'une enquête effectuée sur le site de vente aux enchères ebay par lequel les articles en ivoire étaient commercialisés. Certains étaient également achetés aux Etats-Unis.

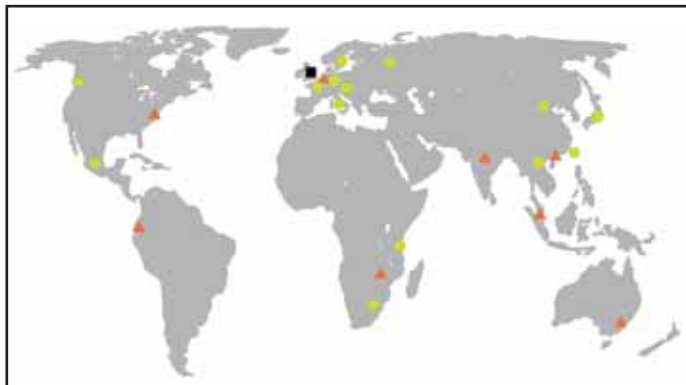
Source: <http://www.gnn.gov.uk/Content/Detail.asp?ReleaseID=293414&NewsAreaID=2>

BELGIQUE. Sept tortues grecques *Testudo graeca graeca* (II/B) et deux tortues de Kleinmann *Testudo kleinmanni* (I/A) ont été saisies vivantes par la police fédérale belge, le 4 octobre 2007, chez un particulier, dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Les animaux étaient achetés et mis en vente sur Internet. De tels spécimens sont vendus environ 60 EUR au marché noir et légalement, de 150 à 250 EUR pour les tortues grecques à 400 EUR pour les tortues de Kleinmann. Les personnes à l'origine de ce trafic n'ont pu être identifiées. L'individu, quant à lui, sera poursuivi.

Source: *Police fédérale belge. Service environnement*, octobre 2007.

TRAFFIC

the wildlife trade monitoring network



TRAFFIC International
Bureaux régionaux
Bureaux nationaux

TRAFFIC INTERNATIONAL

219 a Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, UK.
Tél: (44) 1223 277427; fax (44) 1223 277237; email: traffic@traffic.org

BUREAUX REGIONAUX

Afrique de l'Est et du Sud

c/o WWF Southern Africa Regional Programme Office. PO Box CY 1409, Causeway, Harare, Zimbabwe. Tél: (263) 4 252533 / 252534; fax: (263) 4 703902; email: traffic@wwfsarpo.org

Amérique du Nord

c/o WWF-US. 1250 24th Street, NW, Washington DC 20037, USA.
Tél: (1) 202 293 4800; fax: (1) 202 775 8287;
email : tna@wwfus.org

Amérique du Sud

Av. De los Shyris 2680 y Gaspar de Villaroel, Edificio MITA COBADELSA, Penthouse (PH), Quito, Equateur. Tél: (5932) 226 1075 (ext.400); fax: (5932) 226 1075 (ext.230);
email : tsam@traffic.sur.iucn.org

Asie de l'Est

Room 2001, Double Building, 22 Stanley Street, Central, Hong Kong. Tél: (852) 2530 0587; fax (852) 2 530 0864;
email : trafficea@biznetvigator.com

Asie du Sud-Est

Unit 9-3A, 3rd Floor, Jalan SS23/11, Taman SEA, 47400 Petaling Jaya, Selangor, Malaisie. Tél: (603) 7880 3940; fax: (603) 78820 0171; email : tsea@po.jaring.my

Europe

c/o WWF Belgique. Bd E. Jacqmain, 90. 1000 Bruxelles, Belgique. Tél: (32) 2 343 8258; fax: (32) 2 343 2565;
email : contact@traffic-europe.com

Inde

c/o WWF India Secretariat, 172-B Lodi Estate, New Delhi-110 003, India. Tél: (91) 11 41504786; fax: (91) 11 43516200;
email : ssinha@wwfindia.net

Océanie

PO BOX U115. University of Wollongong. NSW 2522, Australie. Tel:(61) 24221 3221; fax : 24221 3346;
email : traffic@traffico.org

PUBLICATIONS sur www.traffic.org

Le commerce illégal et la vente d'espèces CITES en Belgique: ivoire d'éléphant et autres spécimens.

Un rapport de A. Knapp et A. Affre. Mai 2007. 78 p.

Une analyse des saisies CITES effectuées, en Belgique, entre 1984 et 2006, et résultats d'une enquête de terrain dans trois grandes villes belges.



Forestry, governance and national development: Lessons learned from a logging boom in southern Tanzania.

Un rapport de S. Milledge, Ised K. Gelvas et A. Ahrends. Mai 2007, 250 p. (en anglais).

Analyse des liens entre gouvernance, gestion forestière et développement en Tanzanie.



Opportunity or threat: the role of the European Union in global wildlife trade.

Un rapport de M. Engler et R. Parry-Jones. Juin 2007. 52 p. (en anglais).

Analyse du rôle de l'Union européenne dans le commerce mondial d'espèces sauvages.



LA PRODUCTION D'INFO TRAFFIC N°8 A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRACE AUX SOUTIENS DU MINISTRE FRANCAIS DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT, ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES ET DU WWF/TRAFFIC ALLEMAGNE.

Rédacteur en chef

Stéphane Ringuet

Secrétaire de rédaction

Mise en page

Geneviève Crémer

Ont contribué au présent numéro

Marcellin Agnagna, Pierre Assenmaker, Philippe Auzel, Lauren Coad, Richard Eba'a Atyi, Wendy Elliott, Philippe Engamba et Stefan Ziegler.

Merci à Amelie Knapp et à l'ensemble du réseau TRAFFIC, à Hassan Benyahia et au WWF Belgique ainsi qu'au WWF CARPO pour leur aimable collaboration.

info TRAFFIC est imprimé à 3000 exemplaires et distribué principalement en Afrique francophone. Il est disponible, sur demande, jusqu'à épuisement du stock et téléchargeable sur www.traffic.org

Impression: Claes Printing s.a., Bruxelles.
Papier recyclé.

© TRAFFIC Europe 2007